

AR Prefecture

006-210600128-20251113-K_7_I-DE
Reçu le 18/11/2025
Publié le 18/11/2025



Commune de BEAUSOLEIL

Séance du 13 novembre 2025

Nombre de membres
composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Ayant pris part à
la délibération : 30
Publié le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 du mois de novembre à 19 heures, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Gérard SPINELLI, Maire de Beausoleil.

Etaient présents :

Mesdames, Messieurs, Gérard SPINELLI, Maire, Gérard DESTEFANIS, Cindy GENOVESE, Georges ROSSI, Maïlys SALIVAS, Danielle LISBONA, Philippe KHEMILA, Jorge GOMES, Gabrielle SINAPI, Adjoints au Maire, Michel LEFEVRE, Michel FINOT, Gérard SCAVARDA, Jacques CANESTRIER, Martine PEREZ, Fabien CAPRANI, Nicolas SPINELLI, Elena AVRAMOVIC, Pavithra SURENDRA, Anne-Marie TOLOMEI, David CORADINI, Sandrine MANFREDI, Conseillers Municipaux.

Réf. : K 7 i

Excusés et représentés :

Monsieur Alain DUCRUET, Adjoint au Maire, représenté par Monsieur Philippe KHEMILA, Adjoint au Maire,
Madame Fadile BOUFIASSA OULD EL HKIM, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Gérard SPINELLI, Maire,
Madame Bintou DJENEPO, Conseillère Municipale, représentée par Madame Martine PEREZ, Conseillère Municipale,
Monsieur Edouard-Jean CURTET, Conseiller Municipal, représenté par Monsieur David CORADINI, Conseiller Municipal,
Madame Rachel SOUKO, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Jacques CANESTRIER, Conseiller Municipal,
Madame Emmanuelle OLIVEIRA, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Jorge GOMES, Adjoint au Maire,
Monsieur Amin BELAHBIB, Conseiller Municipal, représenté par Monsieur Georges ROSSI, Adjoint au Maire,
Monsieur Bruno CATELIN, Conseiller Municipal, représenté par Monsieur Gérard DESTEFANIS, Premier Adjoint au Maire,
Monsieur Stéphane MANFREDI, Conseiller Municipal, représentée par Madame Sandrine MANFREDI, Conseillère Municipale.

Excusés :

Madame Vanessa VIETTI, Conseillère Municipale,
Monsieur Lucien BELLA, Conseiller Municipal,
Madame Christine MATHIEU, Conseillère Municipale.

AR Prefecture

006-21060003-11-11-2025
Recueil des délibérations du Conseil Municipal
Publié le 18/11/2025

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AI n° 559 d'une contenance de 1 400 m² par acte notarié du 27 novembre 2023. Cette parcelle communale fait l'objet d'un ERMS n° 13 prévu au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2025 lequel prévoit que 40 % minimum de la surface de plancher totale de l'opération soit affectée à des logements sociaux réparti comme suit : PLAI (12%) / PLUS (20 %) / PLS (8 %) représentant 6 logements sociaux.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de conserver pour ce secteur un caractère résidentiel en ce qu'il est implanté à proximité du centre-ville et de différents équipements publics (écoles, collège) et à proximité de la future ligne d'escaliers mécanisés escaliers Panoramique.

Monsieur le Maire poursuit en précisant la possibilité pour la Commune de valoriser cette unité foncière en permettant le développement de l'offre d'habitation sociale par la réalisation de l'emplacement réservé pour la mixité sociale n° 13 instauré par le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2025.

Aussi,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives à la cession des biens immobiliers des collectivités territoriales ;

VU le plan cadastral de la commune, et notamment la parcelle cadastrée section AH n° 559 située au 11 chemin de l'usine électrique ;

CONSIDERANT l'instauration, par le PLU approuvé le 30 janvier 2025, d'un emplacement réservé pour la mixité sociale n° 13 dont la part est fixée à 40 % ;

CONSIDERANT qu'il convient de conserver pour ce secteur un caractère résidentiel en ce qu'il est implanté à proximité du centre-ville et des différents équipements publics (écoles, collège) et à proximité de la future ligne d'escaliers mécanisés escaliers Panoramique ;

CONSIDERANT que cette parcelle présente un intérêt stratégique en matière de production de logements et de logements sociaux ;

CONSIDERANT la possibilité pour la Commune de valoriser cette unité foncière en permettant le développement de l'offre d'habitation sociale par la réalisation de l'emplacement réservé pour la mixité sociale n° 13 instauré par le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2025 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal statuera in fine par délibération au visa de l'avis de France Domaine ;

Monsieur Gérard SPINELLI, Maire, propose en conséquence au Conseil Municipal :

- c) De dire qu'il est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires à la préparation de cette cession, notamment à solliciter les avis requis, à négocier les conditions de la vente ;

AR Préfecture

006-210600128-20251113-K 7 J-DE
Reçu le 18/11/2025
Publié le 18/11/2025

d) D'acter le fait qu'il appartiendra au Conseil Municipal, à terme, de statuer sur la cession et les conditions qui pourront y être attachées à cette parcelle.

Le Conseil Municipal, vu cet exposé, délibère et :

- a) ~~APPROUVE~~ le principe de la cession de la parcelle communale AH 559 ;
- b) **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure de cession de la parcelle cadastrée section AH n° 559, appartenant au domaine privé de la Commune, par voie de gré à gré ;
- c) **DIT** que Monsieur le Maire est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires à la préparation de cette cession, notamment à solliciter les avis requis, à négocier les conditions de la vente ;
- d) **ACTE** le fait qu'il appartiendra au Conseil Municipal, à terme, de statuer sur la cession et les conditions qui pourront y être attachées à cette parcelle, ce par :

27 VOIX POUR DU GROUPE « Gérard SPINELLI »,

2 ABSTENTIONS DU GROUPE « Soyons Fiers de Beausoleil »,

1 VOIX CONTRE de Monsieur Nicolas SPINELLI.

Fait et délibéré à Beausoleil, le 13 novembre 2025.

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,**


Gérard DESTEFANIS

AR Prefecture

006-210600128-20251113-K_7_I-DE

Reçu le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025